Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 42 (1904)

Heft: 34

Artikel: Le bonheur des enfants et la tranquillité des parents

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-201425

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tellement qu'il y eut des forêts qui s'allumèrent. Les arbres fleurirent au mois de février; les herbes étaient pour lors aussi avancées qu'elles le sont aux autres années au mois de mai. On moissonna à la St-Jean. La plupart des fontaines tarirent. Il n'avait point plu depuis la Chandeleur jusqu'au 20 juin, et de là il ne plut point jusqu'au mois de septembre. Les vendanges commercèrent le 10 août. Le setier de vin ne valait à Soleure que onze batz BOYVE. et un creutzer.

STANKS OF THE STANKS Historiettes et légendes.

Château-d'Œx nage dans la joie. Les rails du Montreux-Oberland le relient depuis hier au reste du monde, par Montbovon, en attendant de le faire aussi par Zweisimmen. Et dire qu'il fut un temps où le chef lieu du Paysd'Enhaut ne demandait pas mieux que de demeurer dans son isolement! Ainsi, quand il fut question d'établir un chemin entre Château-d'Œx et le Pays de Vaud, par les Mosses ou Jaman, la commune déclara qu'elle espérait bien que Leurs Excellences ne la chargeraient pas d'une nouvelle grande route, qui ne lui serait d'aucune utilité, mais qui, au contraire, la ruinerait entièrement .

La population se contentait alors du mauvais chemin du Pas de la Tine, qui traversait un défilé longtemps réputé infranchissable. Selon une tradition que rapporte le doyen Bridel, le premier humain qui osa se risquer dans ces formidables rochers de la Tine, qui séparent la Haute de la Basse-Gruyère, fut un jeune chevalier qu'avait entraîné sa passion pour la chasse au chamois. Au lieu de trouver, comme il le croyait, un pays sauvage, rempli de loups, de serpents et de monstres. il vit avec admiration s'étendre devant lui un magnifique bassin, couvert de prairies ver-doyantes et parsemé de petits lacs; c'était un « beau désert », dont il prit aussitôt possession et où il établit une petite colonie de bergers.

De l'an 1000 à l'an 1554, le Pays-d'Enhaut demeura sous la domination des comtes de Gruyère. Ce fut le temps de la joie et des plaisirs, des rondes ou « coraules » auxquelles prenait part toute la population, comme cette coquille, conduite par le comte Rodolphe, qui commença le dimanche au soir dans la cour du château de Gruyère avec sept personnes et finit le mardi sur la grande place de Gesse-nay avec sept cents. Le prince offrit à cette armée de danseurs une collation où furent consommés vingt chamois et mille tommes!

Tout cela disparut lorsque le Pays-d'Enhaut tomba dans les mains des Bernois. Défense fut faite de danser, excepté aux foires, revues générales et noces; défense encore de jouer aux cartes, ainsi que « d'avoir sur la langue le nom du diable, étant une impiété si grande qui donne lieu et accès à ce lion rugissant de l'enfer pour dévorer les âmes et les assubjectir par ses artifices ».

Une ordonnance de 1661, adressée au bailli,

a la teneur suivante:

Nous avons appris que l'on vaque le jour du dimanche en plusieurs lieux à la reddition des comp-tes de montagne, voire qu'on en fait des jours qu'on mesure le lait, où on sépare les brebis et autres telles occupations, sous prétextes que ce sont d'anciennes coutumes du pays. Mais il s'y trouve beaucoup de gens, hommes et femmes, garçons et filles; il s'y commet par conséquent beaucoup de scandales, lubricités et pétulances, étant par ce moyen le jour du repos grandement profané. C'est pourquoi nous avons trouvé très nécessaire de te commander d'y prendre soigneuse garde.

Château-d'Œx faisait partie du bailliage du

* Nous puisons la plupart de nos renseignements dans la Notice historique et descriptive sur Château-d'Œx et le Pays-d'Enhaut, publiée en 1882 par le Club du Rubly.

Gessenay, avec les trois autres communes de Rossinières, Gessenay et Rougemont. Le premier bailli fut Joseph-Rodolphe de Graffenried, qui prit possession de son siège le 24 novembre 1555 et qui, « ayant gouverné le peuple deux ans en douceur et patience, fut rappelé à Berne à cause de la pesanteur de son corps».

M. de Graffenried eut au nombre de ses successeurs le spirituel M. de Bonstetten, que LL. EE. n'aimaient pas énormément, à cause de ses idées quasi révolutionnaires. C'est même au château de Rougemont, siège du bailliage, que M. de Bonstetten commença sa carrière administrative. Son début dans les fonctions publiques fut marqué par une circonstance plaisante. La veille de son départ de Berne, un vieux conseiller de sa connaissance le fit prier de ne pas manquer de passer chez lui. M. de Bonstetten, ne doutant point que ce patricien influent n'eût à lui faire quelque communication officielle, ou peut-être quelques instructions bienveillantes à lui fournir, se hâta de se rendre à son invitation. Lorsqu'ils furent seuls, le vieux conseiller lui dit gravement:

- J'ai un conseil à vous donner : j'ai été dans mon temps, bailli à Gessenay, et je vous dirai qu'il arrive assez souvent que les administrés, qui vous doivent, au nouvel-an, un grand fromage, vous en apportent deux petits. Ne tolérez pas cet abus, car j'ai observé que les gros sont bien meilleurs et, en outre, se

gardent mieux.

On ne dit pas si M. de Bonstetten répondit:

Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute,

mais, ce qui est certain, c'est qu'il prenait un grand plaisir à raconter l'anecdote, avec

quelques autres du même genre. La chronique parle d'un bailli du Gessenay qui, « ayant gouverné le bailliage six années s'en retourna à Berne avec beaucoup d'or dans sa bourse ». Ce fut là une exception; car le Pays-d'Enhaut n'eut en somme pas trop à se plaindre des lieutenants de Leurs Excellences. Il posséda aussi des pasteurs dont le souvenir est resté cher dans la contrée. Citons en particulier le doyen Bridel, à Chateau-d'Œx, et le doyen Henchoz, à Rossinières. Ce dernier eut le même sort que le fameux pasteur Martin, de Mézières. Comme LL. EE. voulaient prélever la dîme sur les pommes de terre, les paysans de Rossinières s'en allèrent consulter leur conducteur spirituel, pour savoir si le nouveau comestible était un légume.

- Pas du tout, déclara le ministre, ce n'est pas un légume, c'est une solanée!

Forts de cette réponse, les paysans refusèrent obstinément de laisser dimer leurs pommes de terre. LL. EE. prirent fort mal cette plaisanterie et envoyèrent même le trop savant botaniste en prison.

A ces réminiscences du passé, on nous permettra d'ajouter, à titre d'échantillon du patois du Pays-d'Enhaut, la prière suivante qu'on prononçait jadis en passant la gorge mal famée de la Malacheneau.

> Oue Diu no préjervai Dé l'oji, dou parvai ; Dé la goirdze dou lau; Dé la moirt dou traitau; Dé foui, dé thâma, Et dé la chebetana: Dé l'ivue correint, Et di chés déroutseint; Ainsi soit-y, Amein!

Hâtez-vous lentement. - Un monsieur entre chez un coiffeur pour se faire raser.

Je suis très pressé, dit-il au garçon.

- Bien, monsieur.

Et le garçon, dans sa précipitation, donne à

gauche et à droite des coups de rasoir mala-

- Allez plus lentement, fait le client; je suis pressé.

Kaize-té. — Le syndic de M. " n'aime pas la contradiction.

Dans les séances de la municipalité, lorsqu'un de ses collègues n'est pas de son avis, il lui dit simplement:

« Kaize-té, t'î onna bîte, te 'na rein à dere ».

Le bonheur des enfants et la tranquillité des parents. — La municipalité de C … a pris la résolution suivante:

« Permis aux jeunes gens de C*** de battre le tambour, mais à la condition de ne pas faire de bruit ».

Une opinion sur la guerre.

Il s'agit de la guerre, en général, et l'opinion est de Voltaire.

« Tous les vices réunis de tous les âges et de tous les lieux n'égaleront jamais les maux que produit une seule campagne.

» Tant que le caprice de quelques hommes fera loyalement égorger des milliers de nos frères, la partie du genre humain consacrée à l'héroïsme sera ce qu'il y a de plus affreux

dans la nature entière.

» Que deviennent et que m'importent l'humanité, la bienfaisance, la modestie, la tempérance, la douceur, la sagesse, la piété, tandis qu'une demi livre de poudre, tirée de six cents pas, me fracassele corps, et que je meurs, à vingt ans, dans des tourments inexprimables, au milieu de cinq ou six mille mourants, tandis que mes yeux qui s'ouvrent pour la dernière fois voient la ville où je suisné détruite par le fer et par la flamme, et que les derniers sons qu'entendent mes oreilles sont les cris des femmes et des enfants expirant sous des ruines, le tout pour les prétendus intérêts d'un homme que nous ne connaissons pas ».

On coffre à serraille.

Lo poùro François Botsard avâi bin z'au zu travaillî, ma quand l'âdzo et lè z'infirmitâ furant quie, fu portant bin d'obedzi d'arreta et de teni lo lli âo tsaud dzor et né. Lâi ètâi ve-gnâi à onna tsamba onna paralidzi, que l'è, à cein que crayo, onna maladî io lè mâdzo lâi cougnâissant atant que ma choqua, et que lâi pouant atant qu'onna tchîvra aprî dau marin, po cein que lè gailla prèvouda et que vo tint pertot. Vo diant que l'è la tsamba que ne pâo pas budzî, mâ que tot lo mau l'è à la tîta. Dusse ître 'na granta dzanlhie; l'è prâo su po vère se on vào sè la laissî tsapliottà cllia tîta. Aprî cein, on ne souffretrâi pet-ître pas bin mé grandteimps.

Dan François Botsard tsese malado de cllia paralizi et ma fâi sa fenna, la Marienne, l'eut prâo à fére pè l'ottô, iô faillai gouverna lè faille et lè z'agnî, patourâ la modze, portâ à medzî ai caïons et soigni clli l'impoteint que faillai appouyi po lo menâ su la chòla, à respet, que vo sède prâo cein que cein va à dere. Clliâ chôla l'ètài on vilho seillon qu'on servessài lè z'autro iâdzo po baillî lo baîre âo vî. On lo reduisâi dèso lo llì et on lo saillessâi quand faillâi, ma l'îre gaillâ maulézi. On dzo que l'avâi z'u la vesita d'onna cousena que dèmorâve pè Lozena, sta z'isse avâi de à la Marienne:

- Ne sa-to pas atseta, pè Lozena, dein clliau baza iena de clliau chôle que l'ant on perte ao mâitet, lâi a on petit couvert que sè met dessu et on ne vài rein. A la vela, l'appelant